

Séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-01-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 5 et 15 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 5 et 15 décembre 2016. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h31 à 19h57

Lors de la période de questions, il n'y a qu'une seule intervention.

2017-01-02

Demande d'autorisation de démolition - 2081 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur Carl Tremblay* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 2081 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment ne possède aucune valeur patrimoniale ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 2081 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 janvier 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 janvier 2017.

2017-01-03

Demande de permis PIIA - 2081 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Carl Tremblay* ;

ATTENDU que le projet vise à construire une résidence unifamiliale isolée, au 2081 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 2081, rue Notre-Dame, tels que présentés par *monsieur Tremblay*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-04

Demande de modification du PIIA - 1560 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de modification aux aménagements paysagers approuvés en PIIA en août 2014 par la résolution numéro 2014-08-8, présentée par *madame Nancy Fournier pour le Centre de la Petite Enfance Aux portes du matin* ;

ATTENDU que ce nouveau plan des aménagements paysagers ne répond pas aux objectifs du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal rejette le nouveau plan des aménagements paysagers au 1560, rue Notre-Dame, tel que déposé ;

Qu'à défaut de présenter un nouveau plan qui répond aux objectifs du PIIA d'ici le 20 mars 2017, les aménagements paysagers du plan initial approuvé en 2014, devront être réalisés intégralement au plus tard le 30 juin 2017.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-27-2016

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-27-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir les observatoires astronomiques et de modifier certaines normes de construction.*

2017-01-05

Adoption du règlement RRU2-27-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-27-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-27-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir les observatoires astronomiques et de modifier certaines normes de construction*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-06

Adoption du règlement RRU1-5-2016

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU1-5-2016, en date du 16 janvier 2017 ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU1-5-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement de*

remplacer l'affectation du lot 3 161 442, dans sa portion sud-est par l'affectation péri-parc d'affaires et, dans sa portion nord-ouest, par l'affectation péri-résidentielle, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-07

Adoption du règlement RRU2-28-2016

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-28-2016, en date du 16 janvier 2017 ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-28-2016 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone A-2, les zones C-166, C-167 et R-168*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-08

Adoption du second projet de règlement RRU2-29-2016

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-29-2016, en date du 16 janvier 2017 ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-29-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de lever l'interdiction, dans certaines zones commerciales, de transformer un commerce en logement*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-09

Avis de motion et dispense de lecture - programme subvention - rénovation et restauration de façades et d'enseignes

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière, lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera la modification du règlement numéro 218-2016 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes.

2017-01-10

Nomination - membre du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal nomme la personne suivante pour
siéger au Comité consultatif d'urbanisme, au poste suivant :

SIÈGE	NOMINATION	MANDAT
Numéro 6	Denis Mathieu	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est
adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-11

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte

ATTENDU le *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route
verte* ayant pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la
prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national ;

ATTENDU qu'un segment de la Route verte est situé sur le territoire de
la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a investi un montant de 10 057,69 \$,
incluant les taxes, pour l'ensemble des travaux admissibles audit
programme pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie adresse une demande d'aide financière
au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification
des transports dans le cadre du *Programme d'aide financière à
l'entretien de la Route verte*, pour l'année 2016 ;

Que le montant total des dépenses admissibles s'élève à
10 057,69 \$, incluant les taxes, pour l'entretien de l'ensemble du
segment de la Route verte admissible à l'aide financière, soit une
longueur de 4,16 km ;

Que le trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville,
tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est
adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-12

**Autorisation de signature - Convention d'aide - Programme de
soutien aux installations sportives et récréatives - phase III**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le directeur général de la Ville de Lavaltrie, monsieur Marc-Olivier Breault, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-13

Avis de motion et dispense de lecture - règlement d'emprunt - réaménagement parc Gérard-Lavallée

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement décrétant l'exécution de travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée et visant plus spécifiquement la relocalisation et l'amélioration des terrains de tennis, du terrain de ballon-panier ainsi que les aires de jeux et d'entraînement et de procéder à ces fins à un emprunt.

2017-01-14

Appui à l'organisme MADD - Les mères contre l'alcool au volant

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à maintenir la promotion des activités de l'organisme *MADD - Les mères contre l'alcool au volant*, qui vient en aide aux victimes collatérales d'un acte criminel causé par l'alcool et la drogue au volant, afin de sensibiliser la population à mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-15

Contribution à la levée de fonds - Centraide Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 1 187 \$ à *Centraide Lanaudière*, à titre de contribution financière dans le cadre de sa campagne de financement 2016 ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons – élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-16

Renouvellement d'adhésion 2017 – CARA

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie renouvelle son adhésion annuelle à la *Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA)*, et autorise un déboursé de 200 \$ à cette fin ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 494 *Cotisation association et abonnement*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-17

Modification de la résolution 2016-11A-22 - Vente de terrains municipaux

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution numéro 2016-11A-22, accepté différentes offres d'achat relatives à la vente de terrains municipaux ;

ATTENDU que le conseil municipal se doit de préciser la portée de ladite résolution en ce qui concerne la contrepartie offerte pour chacun des terrains ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal précise que les montants mentionnés dans les offres d'achat ayant fait l'objet d'acceptation par le biais de la résolution numéro 2016-11A-22 comprennent et incluent les différentes taxes de vente applicables.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-18

Acceptation d'une offre d'achat - lot 5 860 522 - rue Rose

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte l'offre d'achat présentée par *Gestion Daniel Chevalier inc.* pour le lot 5 860 522 d'une superficie de 520 mètres carrés, au prix de 45 760 \$, incluant les taxes applicables ;

Que mandat soit donné à l'*Étude notariale Laporte et Associés notaires inc.* de préparer le contrat de vente de ce terrain ;

Que les conditions et obligations, telles que décrites au courriel de M^e Madly Laporte en date du 27 juin 2016, fassent partie intégrante de ce contrat ;

Que compte tenu des impératifs de relocalisation des boîtes postales, ces dernières continueront d'être localisées sur ce lot et un accès sécuritaire devra être conservé en tout temps et ce, jusqu'au 1^{er} mai 2017 ;

Que les honoraires professionnels de notaire reliés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur ;

Que le directeur général ou le directeur général adjoint, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-19

Autorisation de signature - vente du lot 5 985 127 - abrogation résolution 2016-09A-35

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie accepte de vendre à monsieur Germain Tremblay, le lot 5 985 127, au prix de 3 845,60 \$, incluant les taxes applicables ;

Que les honoraires professionnels reliés à cet acte notarié sont assumés par l'acquéreur dudit lot ;

Que le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de vente visant le lot 5 985 127 ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2016-09A-35, traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-20

Demande de soutien financier - Fonds municipal d'action juridique - Réglementation relative aux animaux - Ville de Lavaltrie

ATTENDU qu'en date du 24 novembre 2016, l'honorable juge Guy Cournoyer, de la Cour Supérieur, rendait jugement dans la cause «Parisien c. Lavaltrie (Ville de) ;

ATTENDU que ce jugement venait confirmer, par le rejet de l'appel de madame Parisien, le jugement rendu par madame la juge Marguerite Brochu, de la Cour municipale de la MRC de D'Autray et la validité de la réglementation de la Ville de Lavaltrie visant à interdire la possession de certaines races spécifiques de chien ;

ATTENDU qu'en date du 20 décembre 2016, les procureurs de madame Parisien, Grey Casgrain s.e.n.c., déposaient, devant la Cour d'appel du Québec, une requête pour permission d'en appeler du jugement de l'honorable juge Cournoyer ;

ATTENDU que la décision de la Cour d'appel aura une importante influence sur la jurisprudence applicable à l'ensemble des municipalités en regard de cette compétence dévolue aux municipalités d'interdire la possession de certaines races spécifiques de chien ;

ATTENDU que de ce fait, cette cause, devient d'une grande importance pour l'ensemble du monde municipal ;

ATTENDU que d'importants déboursés financiers sont à prévoir afin de défendre les intérêts de la Ville de Lavaltrie et par conséquence de l'ensemble du monde municipal dans ce dossier ;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec a procédé à la création d'un Fonds municipal d'action juridique ;

ATTENDU que l'un des volets de ce Fonds a pour but d'accorder un soutien financier aux membres de l'UMQ impliqués dans des causes qui sont inscrites devant des tribunaux judiciaires, quasi-judiciaires ou administratifs et qui présentent des enjeux pour l'ensemble des municipalités du Québec ;

ATTENDU que le dossier de la Ville de Lavaltrie souscrit entièrement tant à la finalité du Fonds municipal d'action juridique qu'aux différents critères d'acceptation mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 21-CA 2015-11-27 créant ce fonds ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que demande soit faite à l'Union des municipalités du Québec, d'accorder, par le biais du volet 1 de son Fonds municipal d'action juridique, un soutien financier à la Ville de Lavaltrie dans le cadre de la cause opposant madame Vanessa Parisien à la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-21

Réglementation relative aux animaux - Requête pour permission d'appeler - mandat à Me Pierre-Édouard Asselin

ATTENDU qu'en date du 24 novembre 2016, l'honorable juge Guy Cournoyer, de la Cour Supérieur, rendait jugement dans la cause Parisien c. Lavaltrie (Ville de) ;

ATTENDU que ce jugement venait confirmer, par le rejet de l'appel de madame Parisien, le jugement rendu par madame la juge Marguerite Brochu, de la Cour municipale de la MRC de D'Autray et la validité de la réglementation de la Ville de Lavaltrie visant à interdire la possession de certaines races spécifiques de chien ;

ATTENDU qu'en date du 20 décembre 2016, les procureurs de madame Parisien, Grey Casgrain s.e.n.c., déposaient, devant la Cour d'appel du Québec, une requête pour permission d'en appeler du jugement de l'honorable juge Cournoyer ;

ATTENDU que le conseil municipal entend poursuivre la défense des intérêts de la Ville de Lavaltrie dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que mandat soit donné à maître Pierre-Édouard Asselin, de représenter la Ville de Lavaltrie et de défendre ses intérêts dans ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-22

Autorisation de signature - conventions de traitement des officiers municipaux et contrats de travail du personnel cadre

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Jean Claude Gravel, messieurs les conseillers, Christian Goulet et Denis Moreau à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les conventions de traitement des officiers municipaux et les contrats de travail du personnel cadre.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-23

Abrogation de la résolution 2016-12-48 - réorganisation administrative - actualisation

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, par le biais de sa résolution 2015-12-33, une nouvelle structure administrative visant à assurer la transition au départ du directeur général, de monsieur Yvon Mousseau ;

ATTENDU que les différentes étapes de cette réorganisation devaient s'effectuer séquentiellement et transitoirement jusqu'en décembre 2017 ;

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à la mise en place de certaines étapes prévues dans cette réorganisation ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'actualiser et de revoir certaines étapes visant la mise en place du plan de réorganisation ;

ATTENDU que le conseil municipal a procédé, en date du 5 décembre 2016, à l'adoption de la résolution 2016-12-48 traitant de l'actualisation de la réorganisation administrative projetée ;

ATTENDU qu'après entente entre les parties et en accord avec la recommandation de la direction générale, le conseil municipal entend clarifier la portée de l'actualisation projetée et en assurer la légalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la présente résolution abroge à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2016-12-48, adoptée en date du 5 décembre 2016 ;

Que le directeur général monsieur Yvon Mousseau quitte son poste et occupe, à compter de la prise d'effet de la présente résolution et pour une période transitoire d'un an, le poste de directeur général adjoint et responsable des projets spéciaux. Monsieur Mousseau assumera également pendant cette période les postes d'assistant-greffier et d'assistant-trésorier ;

Que le conseil municipal procède à l'abolition du poste de directeur général adjoint et responsable des projets spéciaux au 31 décembre 2017 ;

Que le conseil municipal officialise la nomination de monsieur Marc-Olivier Breault au poste de directeur général de la Ville de Lavaltrie, et ce, à compter de la prise d'effet de la présente résolution. Monsieur Breault assumera également les fonctions d'assistant-greffier et d'assistant-trésorier ;

Que la présente résolution prend effet, rétroactivement, en date du 1er janvier 2017 ;

Que le conseil municipal renonce à l'ouverture d'un poste de conseiller en ressources humaines, tel qu'il avait été proposé dans le plan de réorganisation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame Michele Dawe, la conseillère déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien de parenté avec une des personnes concernées, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2017-01-24

Ratification d'embauches - Service des loisirs

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie les embauches des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Katherine Perron	Surveillante Du 19 décembre 2016 au 31 mars 2017	12,06 \$
Carolanne Brazeau Justine Trudel-Mailloux Myriam Desrosiers Danix St-Pierre Jessie Desjardins Laurence Bilodeau Laurie Néron Julianne Preston	Animateurs(trices) Féerie d'hiver du 20 au 21 janvier 2017	12,09 \$
Katherine Perron Sophie Lavallée	Animatrice Féerie d'hiver du 20 au 21 janvier 2017	12,65 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Michele Dawe, réintègre son siège.

2017-01-25

Avis de motion et dispense de lecture - règlement d'emprunt - acquisition équipements informatiques et de télécommunications

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement décrétant l'acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications et de procéder à ces fins à un emprunt.

2017-01-26

Avis de motion et dispense de lecture - règlement d'emprunt - rénovation et entretien majeurs divers bâtiments municipaux

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de décréter des travaux de rénovation et d'entretien majeur de divers bâtiments municipaux et de procéder à ces fins à un emprunt.

2017-01-27

Adoption du règlement 002-19-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 002-19-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 002-19-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de perception relatif à l'entretien des barrages numéro 002-17-2016*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-28

Autorisation de paiements de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Arcand Laporte Klimpt architectes	Coupon 937	665,14 \$
Gilles Malo inc.	Coupon 938	52 875,33 \$
GC Alarme Sécurité inc.	Coupon 939	376,54 \$

Règlement 190-2013 – Travaux de remplacement et d'implantation d'infrastructures souterraines sur la terrasse Gravel

Raymond Bouchard excavation	Coupon 940	11 497,50 \$
-----------------------------	------------	--------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 novembre au 25 décembre 2016.

2017-01-29

Autorisation de paiement - comptes à payer d'une partie du mois de décembre 2016 et de janvier 2017

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés d'une partie du mois de décembre 2016 et du mois de janvier 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 675 109,37 \$ selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 365 et 366, 41084, 41349, 41435 à 41486, 41488 à 41578).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-30

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 17^e jour du mois de janvier 2017.

Jean Claude Gravel, maire